

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 17 avril 2019 portant nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Montluçon**  
NOR : JVS B 19 12 09 1 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

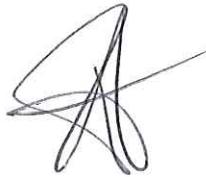
Madame Colette LABARRE (PIOT), greffière principale, est, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, nommée régisseuse titulaire au tribunal de grande instance de Montluçon.

**Article 2**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de RIOM, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 17 avril 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation, la cheffe du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY